

# COMMUNE DE WIESVILLER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
de la Moselle

### Séance du 28 octobre 2021 à 19 h 30

Nombre des membres  
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de M. PHILIPPI Franck, maire

Membres présents : 14

**PRESENTS** : BEYER Didier, SCHALLHAMMER Dominique,  
PIRON Christelle, SCHWARTZ Marlène, PEIFER Emilie  
SCHEIDHAUER Anne, LETT Mathieu, LETT Michel  
SCHNEIDER Agathe, POTIER Luc, LETT Elodie, EYERMANN  
Elodie, THALEZ Robin

Date de convocation :  
19.10.2021

Nombre de procurations :  
0

**Absente excusée** : SEILER Géraldine  
**Absent non excusé** : -

**Secrétaire de séance** : Emilie PEIFER

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 27.07.21**
- **Modification budgétaire**
- **Groupement de commande électricité – CASC**
- **Régime des congés exceptionnels**
- **Projet réhabilitation immeuble 9 rue de la Libération**
- **Service national universel**
- **Divers**

Le Compte rendu de la séance du 27 juillet 2021 a été approuvé. M. POTIER Luc, absent lors de cette séance, s'est abstenu.

Mme SCHNEIDER Agathe est arrivée lors du point n° 3 de l'ordre du jour.

## **1 - MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses :**

Article 1641 – emprunts : + 60 000 €

#### **Recettes :**

Article 1641 – emprunts : + 60 000 €

## **2 - Participation au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les contrats d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.**

Le Conseil  
Sur le rapport de M. le Maire

Vu les directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité,

Vu la loi relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité du 7 décembre 2010, dite loi NOME,

Considérant qu'une opportunité d'économie pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA a été constatée,

Considérant la proposition de constituer un groupement de commande pour les marchés d'électricité, régi par les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat d'électricité,

### **DECIDE**

De constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA, dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
- Les Communes membres de la CASC intéressées,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

### **3 - REGIME DES CONGES EXCEPTIONNELS**

Dans le cadre des congés exceptionnels accordés au personnel, aucune délibération n'a été prise à ce jour afin d'en fixer les règles. Aussi, dans un souci d'équité, le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération fixant le régime des congés exceptionnels dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDE**

De fixer le régime des congés exceptionnels du personnel comme suit :

<b>Motif du congé exceptionnel</b>	<b>Régime proposé</b>
Mariage ou Pacs de l'agent	3 jours ouvrables
Mariage d'un enfant de l'agent	1 jour ouvrable
Décès du conjoint ou d'un enfant de l'agent	5 jours ouvrables
Décès du père ou de la mère de l'agent	3 jours ouvrables
Décès d'un proche de l'agent (frère, sœur, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, grands-parents)	1 jour ouvrable
Déménagement de l'agent	1 jour ouvrable au total dans la collectivité
Naissance ou adoption d'un enfant de l'agent	3 jours ouvrables
Concours ou examen professionnel au sein de la fonction publique même sans rapport avec les fonctions exercées	1 jour pour la préparation + 1 jour pour le concours ou l'examen
Concours ou examen professionnel en rapport avec les fonctions exercées	Durée des épreuves + déplacement
Formation SDIS sapeur- pompier volontaire	Moitié de la durée limite de 5 jours
JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense)	1 jour
Rentrée Scolaire	1 heure le jour de la rentrée jusqu'à l'admission en 6 <sup>ème</sup> sous réserve de nécessités de service

### **4 - REHABILITATION IMMEUBLE 9 RUE DE LA LIBERATION**

Le Maire expose ;

Dans le cadre d'une action d'aménagement visant à mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser,

Il serait opportun d'acquérir l'immeuble situé 9 rue de la Libération appartement à M. MULLER Bruno qui permettrait la réalisation d'un de ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 voix contre,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'acquisition de cet immeuble et de ses annexes,  
**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cet immeuble.

## **5 - SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

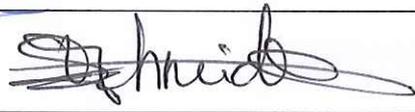
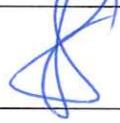
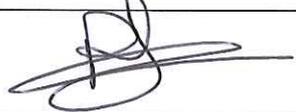
Dans le cadre du service national universel, il est proposé aux collectivités territoriales de mettre en place un service d'aide à l'utilisation de l'outil informatique à destination des habitants de la commune. De jeunes étudiants volontaires pourront ainsi proposer leurs services d'aide à l'informatique aux personnes intéressées en dehors du temps scolaire à raison de 84 h 00. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'un projet de mission numérique au sein de la commune.

## **6 - DIVERS**

- Pour information :
  - La mise en service de l'Antenne Orange est prévue la semaine 45
  - Le montant de la collecte pour la « Brioche de l'Amitié » 2021 organisée par la municipalité s'élève à 1 700 €
  - Après rénovation, deux logements communaux sont à nouveau disponibles à la location pour un loyer hors charges s'élevant à 330 € mensuel
  - La cérémonie du 11 novembre et la St Nicolas se dérouleront à Wiesviller cette année.
- Le Maire remercie la commission des « Fêtes et Cérémonies » pour leur investissement dans la mise en décoration saisonnière du village qui rencontre beaucoup de succès.

La présente séance est close et présente les délibérations n° 1 à 6 .

Ont signé au registre :

Noms des membres	Signatures
1 .PHILIPPI Franck	
2. BEYER Didier	
3. SCHALLHAMMER Dominique	
4. SCHWARTZ Marlène	
5. LETT Michel	
6. SCHNEIDER Agathe	
7. LETT Elodie	
8. PIRON Christelle	
9. EYERMANN-HEMMERT Elodie	
10. THALEZ Robin	
11. SCHEIDHAUER Anne	
12. SEILER Géraldine	absente 
13. PEIFER Emilie	
14. LETT Mathieu	
15. POTIER Luc	